

RAPPORT BUDGETAIRE ANNUEL - 2016

LORIENT AGGLOMERATION

1. LE BUDGET PRINCIPAL

1.1. En section d'investissement :

1.1.1 DÉPENSES

Les dépenses d'investissement s'élèvent à un montant de 83 947 851,21 €, dont 10 202 033,67€ de résultat reporté de l'exercice 2015.

Les dépenses d'équipement (constituées des études, acquisitions, travaux, subventions d'équipement et opérations pour compte de tiers) sont de 46 383 935,18 €, ces dépenses atteignaient 50 677 587,42 € en 2015 (hors opérations pour compte de tiers). Le taux de consommation des crédits d'équipement 2016 est de 61,5%.

- Travaux et acquisitions :	33 054 376,77 €
- Subventions d'équipement versées :	12 381 122,02 €
- Etudes :	203 439,51 €
- Opérations pour compte de tiers :	744 996,88 €

L'amortissement du capital de la dette s'établit en 2016 à 20 195 256,65 € dont 6,7M€ de remboursement d'emprunt relais et 2,5M€ de remboursement d'emprunt anticipé.

Parmi les autres dépenses d'investissement, figurent notamment les écritures d'ordre de transfert des avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles vers un compte d'immobilisations corporelles en cours, qui ont leur équivalent en recettes, pour 4 866 333,55 €, l'amortissement des subventions reçues pour 1 397 782,21 €, ainsi que la comptabilisation de travaux en régie pour 300 000 €.

Les restes à réaliser, se rapportant aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre 2016, s'établissent à 21 791 679,24 €.

1.1.2 RECETTES

Les recettes d'investissement s'élèvent à un montant de 76 273 795,91 € dont 11 827 249,70 € issus de l'affectation du résultat 2015 ; ce qui constitue, à nouveau, un montant d'autofinancement important.

Les recettes d'investissement sont également constituées de ressources extérieures telles que les subventions, le recouvrement de TVA et FCTVA, les amortissements, des recettes diverses et l'emprunt.

Les dépenses d'investissement sont financées par des subventions d'équipement à hauteur de 12 808 078,80 € (16,8 % des recettes d'investissement), le recouvrement du FCTVA pour 4 212 800 € (5,5 %) et des recettes diverses, dont le remboursement d'avances versées au budget annexe des parcs d'activité économique pour 1 193 000 €, les recettes associées aux projets de construction des locaux du groupement territorial du centre de secours de Kervaric et de la STEP du port de pêche, gérés en opération pour compte de tiers, le produit des cessions, la TVA recouvrée auprès des délégataires de la communauté d'agglomération dans le cadre du transfert de droits à déduction de la TVA, la recette de transfert des avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles vers un compte d'immobilisations corporelles en cours.

La recherche active de co-financements porte ses fruits, notamment pour les deux projets d'investissement structurants que sont le Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) et le Triskell 2. Ainsi, 3,28 M€ ont été perçus en 2016 pour le PEM dont 1 480 K€ versés par la Région, 296 K€ par le Conseil Départemental et 1 500 K€ par la ville de Lorient. S'agissant du Triskell 2, 7,35 M€ de subventions ont été titrés, dont 3 339 K€ du FEDER, 2 669 K€ de l'Etat, 1 037 K€ de la Région, 270 K€ de la ville de Lorient et 30 K€ de Quéven.

Les amortissements s'élèvent, pour l'exercice 2016, à 11 665 413,53 €, soit 15,3 % des recettes d'investissement.

Le recours à l'emprunt représente 27 795 000 €, soit 36,4 % des recettes d'investissement. L'emprunt ainsi mobilisé a été souscrit dans le cadre de plusieurs contrats conclus entre la Communauté et les établissements bancaires, parmi lesquels un emprunt relais à hauteur de 9 400 000 € qui sera remboursé au fur et à mesure de l'encaissement des subventions d'équipement attendues pour le Triskell et pour le Pôle d'Echanges Multimodal (PEM). La répartition par prêteurs et les conditions de prêts sont les suivantes :

- 4 000 000 € auprès de la Banque Postale, durée 15 ans - taux fixe 1,74%
- 3 250 000 € auprès de la Caisse des Dépôts, durée 30 ans - taux Livret A + marge de 0,75%
- 3 000 000 € auprès du Crédit Agricole, durée 15 ans - taux Euribor 3 mois moyenné + marge de 0,80%
- 2 184 000 € auprès de la Caisse des Dépôts, durée 20 ans - taux Livret A + marge de 1%
- 2 000 000 € auprès de la Banque Postale, durée 15 ans - taux fixe 1,48%
- 1 950 000 € auprès de la Caisse d'Epargne, durée 15 ans, taux Euribor 3 mois + marge de 0,29%
- 1 925 000 € auprès de la Caisse des Dépôts, durée 30 ans - taux Livret A + marge de 0,75%
- 9 400 000 € auprès du Crédit Agricole, emprunt relais - taux Euribor 3 mois moyenné + marge de 0,55%
- 86 000 € issus d'une réaffectation de contrats d'emprunts du budget annexe des parcs d'activités économiques vers le budget principal

Les restes à réaliser en recettes de l'exercice 2016 s'établissent à 17 703 865,40 €.

1.1.3 BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le besoin de financement de la section d'investissement pour 2016 est de 7 674 055,30 €.

Après prise en compte du solde des restes à réaliser s'élevant à - 4 087 813,84 €, le besoin global de financement de la section d'investissement est de 11 761 869,14 €.

1.2 En section de fonctionnement :

1.2.1 DÉPENSES

Le compte administratif 2016 présente des dépenses de fonctionnement de 115 154 235,69 €.

Les charges à caractère général s'élèvent à 23 674 150,34 € en 2016 (- 9 % par rapport au compte administratif 2015). Elles concernent principalement les compétences aménagement et environnement (14 854 973,10 €, dont 93 % au titre du service de la collecte et du traitement des déchets ménagers), l'action économique et les actions en faveur des équipements de tourisme et de loisirs.

Les versements aux communes membres de l'attribution de compensation et de la dotation de solidarité communautaire s'élèvent respectivement à 11 391 397,16 € et 2 719 359 €. Le montant de l'attribution de compensation comprend l'évaluation du transfert de charges relative au transfert de compétences office de tourisme et fourrière animale des communes de l'ex Communauté de communes de Plouay du Scorff au Blavet.

Le reversement annuel à l'Etat au titre Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR) est définitivement arrêté à 9 164 119 € par an.

La contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours atteint le montant de 9 268 679 €.

Le chapitre 012 relatif aux charges de personnel s'élève à 23 860 002,11 € en 2016.

Dans le cadre des compétences de l'agglomération, près de 6,453 millions d'euros de subventions ont été versés aux organismes partenaires dans les principaux domaines suivants : développement économique, promotion du territoire, enseignement supérieur, transferts de technologies...

Les frais financiers, intérêts courus non échus (ICNE) compris, s'élèvent à 2 619 084,26 € en 2016.

1.2.2 RECETTES

Les recettes de fonctionnement de l'exercice 2016 s'établissent à 130 660 762,60 €, dont 3 747 998,16 € de résultat reporté de l'année N-1, 85 826 118,26 € de recettes fiscales et 25 637 727,10 € (- 12 % sur un an) de dotations et participations (dont 17 851 003 € au titre de la Dotation Globale de Fonctionnement). La diminution des dotations est le fait de la baisse de la DGF au titre de la contribution au redressement des finances publiques (- 2,4 M€ en 2016).

Le produit de la fiscalité (hors compensations) s'élève à 81 715 260,97 €. Le produit de la fiscalité des entreprises d'un montant de 31 122 378 € est réparti comme suit :

- 17 198 390 € au titre de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE),
- 9 437 007 € pour la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE),
- 3 048 250 € pour la Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM),
- 822 356 € pour les Impositions Forfaitaires des Entreprises de Réseaux (IFER),
- 616 375 € de rôles fiscaux supplémentaires¹.

Le produit de la fiscalité des ménages s'élève à 29 187 346 €, dont :

- 27 641 087 € au titre de la Taxe d'Habitation (TH),
- 1 175 610 € de Taxe sur le Foncier Bâti (TFB),
- 323 171 € de Taxe sur le Foncier Non Bâti,
- 47 478 € de rôles complémentaires et supplémentaires¹.

Un produit de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) de 20 755 537 € a été perçu en 2016 et 649 999,97 € au titre de la taxe de séjour.

La collectivité a été bénéficiaire, en 2016, du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) à hauteur de 2 273 204 €. Le bloc communal et intercommunal était bénéficiaire d'un montant total de 5 789 849€, soit 3 516 645 € de FPIC perçu par les communes membres (+ 36 % sur un an). L'enveloppe nationale a augmenté de 28 % entre 2015 et 2016, elle est passée de 780 M€ à 1 Md€.

1.2.3 EXCÉDENT DE CLÔTURE

L'excédent de clôture 2016 est de 15 506 526,91 €.

2 BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS URBAINS

2.1 En section d'investissement :

¹ Les rôles fiscaux supplémentaires et complémentaires correspondent à des régularisations de rôles, au titre des années antérieures à l'année N pour les rôles supplémentaires et au titre de l'année N pour les rôles complémentaires.

2.1.1 DÉPENSES

Les dépenses d'investissement s'élèvent à un montant de 2 874 353,84€ dont 42 399 € de résultat reporté de l'exercice 2015.

Les dépenses d'équipement se sont élevées à 1 391 730,19 €. Le taux de consommation des crédits d'équipement 2016 est de 58,1 %.

- Acquisitions :	1 119 411,31 €
- Travaux :	201 482,59 €
- Etudes et logiciels :	70 836,29 €

L'amortissement du capital de la dette s'est élevé en 2016 à 1 394 651,20 €.

Les restes à réaliser s'établissent à 735 101,10 €.

2.1.2 RECETTES

Les recettes d'investissement s'élèvent à un montant de 2 626 815,30 € dont 48 294,19 € issus de l'affectation du résultat 2015.

Pour l'exercice 2016, les recettes d'investissement sont essentiellement constituées de l'amortissement des immobilisations qui atteignent, 2 562 915,19 €.

Les restes à réaliser, pour l'exercice 2016, s'établissent à 734 450 € en recettes.

2.1.3 BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le besoin de financement de la section d'investissement pour 2016 est de 247 538,54 €.

Après prise en compte du solde des restes à réaliser s'élevant à -651,10 €, le besoin global de financement de la section d'investissement est de 248 189,64 €.

2.2 En section de fonctionnement :

2.2.1 DÉPENSES

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 37 404 332,11€.

Le coût d'exploitation du service par le délégataire s'est élevé à 31 220 000 € soit 83,5 % du total des dépenses de fonctionnement.

Les autres principales dépenses de fonctionnement sont les dotations aux amortissements pour 2 562 915,19 €, les charges financières pour 2 163 645,96 € et les charges de personnel pour 396 023,75 €.

2.2.2 RECETTES

Les recettes de fonctionnement de l'exercice 2016 s'élèvent à 38 251 121,04 €, dont 605 647,01 € de résultat reporté de l'année N-1.

Elles sont constituées principalement des recettes perçues au titre du versement transport, inclus la compensation attendue de l'Etat suite à la modification du seuil d'assujettissement, pour 24 778 699,11 €, des recettes tarifaires et autres recettes commerciales pour 6 403 387,90 € et de la subvention du budget principal pour 2 523 000 €.

2.2.3 EXCÉDENT DE CLÔTURE

L'excédent de clôture 2016 du budget annexe des Transports Urbains est de 846 788,93 €.

3 BUDGET ANNEXE DE L'EAU

3.1 En section d'investissement :

3.1.1 DÉPENSES

Les dépenses s'élèvent à un montant de 12 750 250,44 €, dont 1 394 069,19 € de résultat reporté de l'exercice 2015.

Les dépenses d'équipement se sont élevées à 6 900 127,24 €. Le taux de consommation des crédits d'équipement 2016 est de 73 %.

- Acquisitions :	95 798,67 €
- Travaux :	6 661 573,75 €
- Etudes et logiciels :	142 754,82 €

L'amortissement du capital de la dette atteint en 2016 à 2 793 177,93 €.

Parmi les autres dépenses d'investissement, figurent notamment les travaux en régie pour 1 054 434,14 €.

Les restes à réaliser en dépenses s'établissent à 763 659,60 €.

3.1.2 RECETTES

Les recettes s'élèvent à un montant de 10 978 876,99 € dont 3 340 031,82 € au titre de l'affectation du résultat 2015.

Les recettes d'investissement sont constituées de subventions de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental pour un montant de 721 114,79 €, du budget principal pour 187 996,65 € au titre des travaux du Triskell et de l'emprunt pour 2 672 000 € dont 672 000 € d'avance sans intérêt de l'Agence de l'Eau.

Les amortissements de l'exercice 2016 atteignent 3 561 733,91 €.

Les restes à réaliser, en recettes, s'établissent à 280 890,00 €.

3.1.3 BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le besoin de financement de la section d'investissement pour 2016 est de 1 771 373,45 €.

Après prise en compte du solde des restes à réaliser s'élevant à - 482 769,60 €, le besoin global de financement de la section d'investissement est de : 2 254 143,05 €.

3.2 En section de fonctionnement :

3.2.1 DÉPENSES

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 19 114 613,97 €.

Les achats d'eau s'élèvent à 1 224 343,05 € et les rémunérations des gestionnaires à 3 386 765,41 €. Cet ensemble de dépenses représente 24 % du total des dépenses de fonctionnement.

Les autres principales dépenses de fonctionnement sont les charges de personnel pour 3 503 441,24 €, les frais financiers pour 2 755 615,66 €, le reversement de la redevance pollution à l'Agence de l'Eau pour 1 339 974 €.

Les titres annulés sur exercices antérieurs se sont élevés à 166 524,21 € et les dotations aux amortissements à 3 561 733,91 €.

3.2.2 RECETTES

Les recettes de fonctionnement de l'exercice 2016 s'élèvent à 24 528 051,69 €, dont notamment 2 469 420,17 € de résultat reporté de N-1.

Elles sont constituées principalement des ventes d'eau et des redevances versées par les fermiers et concessionnaires pour 16 953 127,90 €.

Les recettes comprennent également le produit des travaux pour 823 777,31 €, celui de la redevance pollution pour 1 333 447,17 €.

Une somme de 634 475 € a été perçue auprès du budget de l'assainissement collectif au titre du remboursement de la rémunération des agents inscrits au tableau des effectifs du budget annexe de l'eau et affectés aux deux compétences.

3.2.3 EXCÉDENT DE CLÔTURE

L'excédent de clôture 2016 est de 5 413 437,72 €.

4 BUDGET ANNEXE DES PORTS DE PLAISANCE

4.1 En section d'investissement :

4.1.1 DÉPENSES

Les dépenses d'investissement s'élèvent à un montant de 5 010 369,93 €, dont 1 067 603,45 € de résultat reporté de l'exercice 2015.

Les travaux d'équipement se chiffrent à 2 169 777,37 €. Le taux de consommation des crédits d'équipement 2016 est de 49 %.

L'amortissement 2016 du capital de la dette est de 1 258 784,06 €.

Parmi les autres dépenses d'investissement, figurent l'amortissement de subventions d'équipement pour 514 205,05 €.

Les restes à réaliser s'établissent à 1 374 290,33 €.

4.1.2 RECETTES

Les recettes s'élèvent à un montant de 4 525 987,39€.

Les subventions de la Région et du Département s'établissent à 49 595,23 € (1 % des recettes d'investissement).

Les amortissements atteignent, pour l'exercice 2016, 1 491 500,57 €, soit 33 % des recettes d'investissement, et le recours à l'emprunt 1 900 000 € (42 % des recettes d'investissement).

Les restes à réaliser, pour l'exercice 2016, s'établissent à 1 182 169,29 € en recettes.

4.1.3 BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le besoin de financement de la section d'investissement pour 2016 est de 484 382,54€.

Après prise en compte du solde des restes à réaliser de -192 121,04 €, le besoin global de financement de la section d'investissement est de 676 503,58 €.

4.2 En section de fonctionnement :

4.2.1 DÉPENSES

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 2 294 371,36 €.

Les principales dépenses de fonctionnement sont les dotations aux amortissements pour 1 491 500,57 € (dont 1 489 744,39 € de dotations aux amortissements des immobilisations), les frais d'administration générale pour 179 826 € remboursés au budget principal et les frais financiers pour 335 990,58 €.

4.2.2 RECETTES

Les recettes de fonctionnement de l'exercice 2016 sont arrêtées à la somme de 3 259 969,84 €, dont notamment 215 362,24 € de résultat reporté de l'année N-1.

Elles sont constituées principalement de la subvention d'équilibre du budget principal pour 1 460 000 €, de la redevance d'affermage du délégataire pour 751 839,58€, du produit des loyers de la galerie commerciale de Kernével pour 66 293,52 €. (les loyers de la galerie commerciale de la Maison de la Mer et de la zone d'activités de l'Estacade sont transférés sur le budget principal depuis le 1^{er} janvier 2016)

4.2.3 EXCÉDENT DE CLÔTURE

L'excédent de clôture 2016 est de 965 598,48€.

5 BUDGET ANNEXE DES PARCS D'ACTIVITÉS ECONOMIQUES

5.1 En section d'investissement :

5.1.1 DÉPENSES

Les dépenses d'investissement s'élèvent à un montant de 13 208 387,93 € dont 469 707,29 € de résultat déficitaire constaté pour certains parcs d'activités et reporté de l'exercice 2015.

Elles sont constituées pour 10 509 490,03 € d'écritures de stocks, de 1 193 000 € de remboursement d'avance du budget annexe au budget principal et de 1 036 190,61 € de remboursement de la dette en capital dont 920 446,71 € de remboursement anticipé d'emprunt relais et de rachat d'emprunts par le budget principal.

5.1.2 RECETTES

Les recettes d'investissement s'élèvent à un montant de 13 368 168,61 € dont 609 628,82 € de résultat excédentaire constaté pour certains parcs d'activités et reporté de l'exercice 2015.

Les recettes sont également constituées pour 12 306 839,79 € d'écritures de stocks, de 271 700 € d'avance du budget principal et de 180 000 € d'emprunts en euros.

5.1.3 SOLDE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement pour 2016 fait ressortir un excédent d'investissement de 159 780,68 €.

5.2 En section de fonctionnement :

5.2.1 DÉPENSES

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 12 840 421,04 €.

Elles sont constituées pour 12 306 839,79 € d'écritures de stocks, de 194 345,60 € d'achats de terrains et de travaux d'aménagement, de 283 168,81 € de frais divers de gestion pour les terrains en cours d'aménagement et de 28 033,42 € d'intérêts de la dette.

5.2.2 RECETTES

Les recettes de fonctionnement de l'exercice 2016 s'élèvent à 12 840 421,04 €.

Elles sont constituées d'écritures de stocks pour 10 509 490,03 €, de transfert de charges financières dans les comptes de stocks pour 28 033,42 €, du produit de la vente de terrains aménagés pour 1 210 895 €, de la subvention du budget principal pour 1 000 000 €, d'autres subventions et recettes diverses pour 92 002,59 €.

S'agissant d'une gestion en comptabilité de stocks de terrains, la section de fonctionnement s'équilibre en recettes et dépenses.

6 BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

6.1 En section d'investissement :

6.1.1 DÉPENSES

Les dépenses d'investissement ont été mandatées pour un total de 14 221 928,74 € dont 1 186 328,71 € de résultat reporté de l'exercice 2015.

Les dépenses d'équipement d'un total de 9 166 759,52 € se répartissent comme suit :

- Acquisitions :	395 142,60 €
- Travaux :	8 664 222,53 €
- Etudes et logiciels :	107 394,39 €

Le taux de consommation des crédits d'équipement 2016 est de 64 %.

L'amortissement 2016 du capital de la dette est de 2 143 725,33 €.

Les restes à réaliser s'établissent à 2 615 325,76 €.

6.1.2 RECETTES

Les recettes d'investissement s'élèvent à un montant de 14 066 738,40 €.

Elles sont constituées des dotations aux amortissements pour 4 061 955,84 €.

Des subventions de l'Agence de l'Eau, du Conseil Départemental et du Conseil Régional ont été perçues pour 2 740 371,78 € (dont 567 789,29 € pour les réseaux de Lorient, 405 557,00 € pour les réseaux de Calan, 307 733,63 € pour ceux d'Hennebont). L'Agence de l'Eau a également versé des avances sans intérêt pour 174 234,80 € et le montant des emprunts souscrits est de 5 900 000 €.

Les restes à réaliser, pour l'exercice 2016, s'établissent à 2 446 300,00 €.

6.1.3 BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le besoin de financement de la section d'investissement pour 2016 est de 155 190,34 €.

Après prise en compte du solde des restes à réaliser s'élevant à - 169 025,76 €, le besoin global de financement de la section d'investissement est de 324 216,10 €.

6.2 En section de fonctionnement :

6.2.1 DÉPENSES

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 14 784 447,24 €.

Les principales dépenses de fonctionnement sont les charges de personnel pour 1 811 135,54 €, les contrats de sous-traitance pour 4 275 158,28 € (essentiellement les contrats d'exploitation des stations d'épuration), les remboursements pour 1 393 311 € de frais d'administration générale et de personnel dus respectivement au budget principal, au budget de l'eau et au budget de l'assainissement non collectif, les dépenses de consommation d'électricité pour 728 633,74 €, le reversement à l'Agence de l'Eau de la redevance des réseaux pour 341 533 €, les frais financiers pour 686 076,45 €.

6.2.2 RECETTES

Les recettes de fonctionnement de l'exercice 2016 s'élèvent à 16 141 429,66 € dont 433 723,63 € de résultat reporté de l'exercice 2015.

Elles sont constituées principalement de la redevance d'assainissement (part fixe de l'abonnement, part variable et la surtaxe perçue par les délégataires pour le compte de Lorient agglomération) pour 12 130 553,39 €, de la redevance de modernisation des réseaux de collecte pour 796 981,12 €, du produit des travaux pour 280 231,58 € et du produit de la participation pour l'assainissement collectif (PFAC) de 264 302,50 €.

6.2.3 EXCÉDENT DE CLÔTURE

L'excédent de clôture 2016 est de 1 356 982,42 €.

7 BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

7.1 En section d'investissement :

7.1.1 DÉPENSES

Il n'y a pas eu de dépenses d'investissement en 2016.

7.1.2 RECETTES

Les recettes d'investissement s'élèvent à 11 136,75 € ; elles sont constituées de la dotation aux amortissements pour 5 463,13 € et du résultat reporté de l'exercice 2015 pour 5 673,62 €.

Il n'y a pas de restes à réaliser en clôture d'exercice 2016.

7.1.3 EXCEDENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

L'excédent de la section d'investissement est de 11 136,75 €.

7.2 En section de fonctionnement :

7.2.1 DÉPENSES

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 659 220,74 € dont 1 854,44 € de déficit reporté de l'exercice 2015.

Les principales dépenses de fonctionnement sont les charges de personnel pour 248 997,21 € et les dépenses de sous-traitance pour 361 249,02 €.

7.2.2 RECETTES

Les recettes de fonctionnement de l'exercice 2016 s'élèvent à 672 492,23 €.

Elles sont constituées principalement des redevances d'assainissement non collectif pour 27 473,92 €, des contrôles d'installation pour 85 867,34 €, des travaux de réhabilitation d'installations pour 246 957,66 €, des subventions de l'Agence de l'Eau pour 137 250,27 € et du remboursement de frais de personnel par le budget annexe d'assainissement collectif pour 157 168 €.

7.2.3 RÉSULTAT DE CLÔTURE

Le résultat de fonctionnement 2016 est de 13 271,49 €.

8 BUDGET ANNEXE DE LA ZAC DU QUARTIER GARE

8.1 En section d'investissement :

8.1.1 DÉPENSES

Les dépenses s'élèvent à un montant de 2 718 778,10 €.

Il s'agit d'écritures de stocks à hauteur de 1 515 513,75 €, le budget étant géré en comptabilité de stocks de terrains aménagés, du résultat reporté de l'exercice 2015 d'un montant de 1 197 131,07 € et du remboursement de la dette en capital pour 6 133,28 €.

8.1.2 RECETTES

Les recettes s'élèvent à un montant de 2 722 032,05 € réparti comme suit : 1 360 000 € d'emprunt relais, dont le remboursement fera suite à la perception de la recette de vente de terrains aménagés, 1 323 532,05 € d'écritures de stocks, et 38 500 € d'avance versée par le budget principal.

8.1.3 SOLDE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement pour 2016 fait ressortir un excédent d'investissement de 3 253,95 €.

8.2 En section de fonctionnement :

8.2.1 DÉPENSES

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 536 529,02 €.

Elles sont constituées essentiellement d'écritures de stocks pour 1 323 532,05 €, de frais d'études et de prestations de service pour 140 172,87 €, de travaux d'aménagement pour 31 294,50 €, et de remboursement de frais de personnel au budget principal pour 38 500 €.

8.2.2 RECETTES

Les recettes de fonctionnement de l'exercice 2016 s'élèvent à 1 536 529,02 €.

Il s'agit de la participation de la SNCF au titre du groupement de commandes pour l'étude d'ordonnancement, de pilotage et de coordination générale, pour 19 500,47 €, d'écritures de stocks pour 1 515 513,75 € et de transfert de charges financières dans les comptes de stocks pour 1 514,80 €.

S'agissant d'une gestion en comptabilité de stock de terrains, la section de fonctionnement s'équilibre en recettes et dépenses.
